

A remplir par le chef de service

Version :		1		Clôture :			
Agent en Poste :	Nom :			Employeur :	CDE		
Agent en Poste :	Nom :			Employeur :	CDE		
Témoin(s) :	Nom :			Employeur :	CDE		
Témoin(s) :	Nom :			Employeur :	CDE		
Où ? Décrire l'endroit précis où a eu lieu l'incident, situation dangereuse (site, zone, ...):	STEP SAINTE-MARIE			Complément de lieu : Canal de Magenta			
Quand ?	Date :	20/02/2017		Heure :	11h 38		
Type Incident:	Rejet non conforme - Volume rejeté						
Si autre veuillez préciser :							
Description de l'accident ou de l'incident : décrire selon le témoignage de(s) victime(s) et/ou témoin(s), ce qui s'est exactement passé : décrire les faits constatés sans jugement personnel :	<p>Le 20/02 : GL effectue un lavage de régénération des membranes.</p> <p>11h38 : Glen tente de démarrer la pompe de vidange de l'ultrabox en maintenance sans y parvenir en mode auto. Pour démarrer cette pompe Glen modifie plusieurs paramètres dont le niveau haut du Poste de Relevage (PR) de la step: forçage de la valeur NH du PR à 2m. Après le démarrage de la pompe Glen rétablit les paramètres modifiés, mais oublie de remettre le niveau haut du PR à sa valeur initiale.</p> <p>Cette modification de valeur simule un niveau bas du PR (niveau 2m) indiquant au BO qu'il peut restituer ses effluents vers le PR afin de les injecter au Bassin d'Aération (BA) pour traitement. Le BA atteint son niveau haut et ne peut plus recevoir les eaux en provenance du PR. Celles-ci débordent vers le canal de Magenta.</p> <p>12h : Glen a repris le lavage de régénération des membranes.</p> <p>13h50 : le Responsable d'Agence est informé par l'association SOS mangrove d'une couleur anormale dans le canal à proximité de la station d'épuration.</p> <p>Le Responsable d'Agence contrôle immédiatement le PR et l'arrivée du BO avec l'agent d'exploitation Gilles II. et s'aperçoit que la vanne de restitution est ouverte anormalement à 100% générant un débordement depuis le regard d'arrivée du BO dans le PR par le trop plein. Ils alertent alors l'autre agent d'exploitation (Glenn L) qui modifient immédiatement les paramètres de hauteur du PR (enlèvement du forçage) arrêtant ainsi la vidange du BO.</p>						
Description des actions prises immédiatement :	<p>14h03 : rétablissement des paramètres initiaux du niveau du PR, suivi de la mise en place d'un barrage flottant dans le canal et mobilisation de deux hydrocureuses pour effectuer un pompage des effluents sauts dans le canal de Magenta.</p>						
Analyse des causes :	<p>Une erreur humaine suite à la manipulation d'un paramètre de commande (forçage d'une valeur) a provoqué la vidange partiel du bassin d'orage.</p> <p>NB: dossier photos en PJ</p>						
Actions correctives à court terme :	Restitution des paramètres d'origines.						
Actions correctives à court terme :	Mise en place d'un barrage flottant dans le canal de Magenta et pompage du canal avec deux hydrocureuses.						
Actions correctives à moyen terme :	Mise en place d'une alerte de débordement au niveau du trop plein du regard de sortie du BO : sonde TOR Ijinus (idem que celles installées au niveau des DO).						
Actions correctives à moyen terme :	Mise en place d'un paramètre de commande entre le BA et le BO pour empêcher la restitution des effluents du BO lorsque le BA est à son niveau haut.						
Responsable Agence assainissement :			Date et signature :	22/02/2017			
Chef Secteur Sud :	N		Date et signature :	20/02/2017			

PROVINCE SUD	ARRIVÉ LE :	27 FEV. 2017	
direction	N°		
AFFECTÉ			
COPIE			
OBSERVATIONS	VIT 103 BICPE + info BIE		

Photos incidents STEP BSM du 20/02/17

